



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

Bras, le 14 avril 2024

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2024-073**

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général de garantir la sécurité de la fête du Printemps et du vide grenier se déroulant le dimanche 05 mai 2024,

### **ARRÊTE**

**Art. 1** : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant :

- Place des Allées du samedi 04 mai 2024 20h00 au dimanche 05 mai 2024 20h00.

**Art. 2** : Le vide grenier se déroulera le long de la rivière du Cauron de 07h00 à 17h00. Les participants pourront accéder au chemin piétonnier le temps du déballage et du remballage de leurs effets personnels.

**Art.3** : Pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, des barrières anti-encastrement devront être mises en place.

**Art. 4** : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

**Art. 5** : les agents de Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin la Sainte Baume.

Le Maire,  
Franck PERO.



République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité